



Transports scolaires

publié le 11/06/2019

Madame, Monsieur,

L'année scolaire se termine et le titre de transport scolaire de votre enfant arrive à expiration le 5 juillet 2019 ou bien votre enfant sera scolarisé pour la première fois au collège l'an prochain.

Le réseau de transport desservant les communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais est gratuit. Toutefois, l'inscription préalable reste impérative et obligatoire afin de nous permettre de dimensionner les services de transport scolaire en fonction de la demande.

L'inscription aux transports scolaires se fait exclusivement sur notre site internet tanlib.com avant le 31 juillet 2019.

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, rendez-vous à l'agence Tanlib, Place de la Brèche à Niort, avant le 31 juillet 2019. Pour cela, il faut se munir d'une photo d'identité.

Lien pour les inscriptions : <https://www.tanlib.com/a-services-scolaires-5.html>

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le Tanlib au 05 49 09 09 00 ou vous adresser à l'agence Tanlib du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 / 13h30 à 18h30 et le samedi de 09h30 à 12h00



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.